



COMMUNIQUÉ

La Rochelle, le 16 juillet 2013

DEMANDES DE QUANTITES DE REFERENCES LAITIERES SUPPLEMENTAIRES

BASSIN LAITIER CHARENTES – POITOU
- Campagne 2013-2014 -

Pour bénéficier d'une attribution de quantités de références laitières supplémentaires sur la campagne 2013 - 2014, les producteurs doivent en faire la demande auprès de la DDTM, 89 avenue des cordeliers 17018 La Rochelle cedex 1, **avant le 15 aout 2013.**

Peuvent être bénéficiaires d'une attribution complémentaire, les producteurs ayant réalisé leur quota (au moins 95% de leur référence laitière sur la moyenne des deux dernières campagnes 2011/2012 et 2012/2013), les jeunes agriculteurs aidés installés sur la campagne 2013/2014 ainsi que, sous certaines conditions les producteurs récents investisseurs engagés dans un plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE lait). Une mesure spécifique orientée vers les " petits producteurs " disposant d'une référence inférieure à 170 000 litres pourrait également être mise en place sur cette campagne.

Parallèlement à ces disponibilités issues de la réserve, les éleveurs pourront, comme l'an dernier, se porter candidat à l'achat de litrages dans le cadre des transferts spécifiques de quotas sans terre, dit TSST.

L'imprimé de demande sera transmis aux producteurs par les laiteries.

Il sera également disponible sur le site internet de la DRAAF Poitou-Charentes : <http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/Economie-agricole>, ainsi que sur le site de l'Etat en Charente-Maritime (<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr>) dans la rubrique " politiques publiques / agriculture "

Contact DDTM : Pour tout renseignement, veuillez contacter la DDTM au 05 16 49 62 12

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime / Service départemental de la communication interministérielle

Nathalie DEBIEN – 05.46.27.43.05 – nathalie.debien@charente-maritime.gouv.fr

Cyril PRALONG – 05.46.27.43.25 – cyril.pralong@charente-maritime.gouv.fr

Standard : 05.46.27.43.00 - - www.charente-maritime.gouv.fr